



**CRITÈRES DE PARTICIPATION, D'ORGANISATION
ET DE FONCTIONNEMENT DU GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR PLANCOËT PLELAN – MAI 2023**

BUT du FORUM : PROMOUVOIR les activités sportives et culturelles du territoire

L'association du Grand Forum devra rester vigilante sur le fait de maintenir une différence entre un forum des associations et un forum d'entreprises.

1 – Le forum est dédié aux associations à but non lucratif du territoire.

Exceptionnellement, et après avis des membres de l'association, une association représentant une structure à but lucratif peut être acceptée à condition de proposer des activités régulières toute l'année pour tout public (enfants et adultes) et correspondant aux critères indiqués dans les articles suivants :

2 – l'association doit s'inscrire dans un des thèmes suivants retenus par l'organisateur :

- Sport
- Culture
- Vivre ensemble

A l'issue des inscriptions, une confirmation sera transmise.

3 – le siège social des associations doit se situer sur le territoire du secteur Plancoët Plélan. Un justificatif sur lequel apparaîtra le numéro d'inscription en sous-préfecture pourra être demandé au moment de l'inscription. Les associations déclarées d'utilité publique, même extérieures au secteur Plancoët - Plélan seront acceptées sans contrepartie.

4 – les associations hors secteur Plancoët Plélan qui ne sont pas déclarées d'utilité publique peuvent être acceptées contre une participation de 20 € et sous réserve des emplacements disponibles.

5 – les associations à caractère uniquement religieux, sectaire ou discriminant ne pourront participer à la manifestation.

6 - l'espace accordé aux associations est déterminé par les organisateurs en fonction de la surface disponible (détermination en mètres linéaires par association) et des normes de sécurité liées au bâtiment et aux personnes.

7 – Les associations de type "entraide solidaire" pourront, sur demande, laisser des supports de communication qui seront placés dans un espace dédié de la salle des exposants.

8 – l'organisateur se réserve le droit de refuser une association pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

9 – A l'occasion de cet événement, les différentes collectivités territoriales (Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor ou Dinan Agglomération) souhaitant présenter un ou plusieurs de leurs services pourront obtenir sans contrepartie un ou plusieurs emplacements sous réserve des places disponibles.

10 – La commune accueillant le Grand Forum des Associations devra disposer d'une salle Omnisports dont l'espace sera suffisant pour accueillir l'ensemble des associations et le public du secteur Plancoët-Plélan. À ce jour, seules les salles omnisports construites sur les communes de Plancoët, Pluduno, Créhen et Plélan-Le-Petit répondent à ce critère de dimensionnement. Toutes des communes du secteur Plancoët Plélan pourront être sollicitées pour le prêt de matériels, nécessaires à l'installation du Grand Forum.

11 – Les agents des services techniques de toutes les communes du secteur Plancoët Plélan et principalement la commune accueillant le Forum, seront sollicités pour la mise en place de la salle, le rangement et le transport de matériels nécessaires à la manifestation avant et après l'événement. Dans la mesure du possible, 2 ou 3 agents des services techniques de la commune d'accueil participeront à l'installation et au rangement de la salle.

12 – Pour assurer son fonctionnement, l'association du Grand Forum sollicitera en priorité un financement par Dinan Agglomération. Les communes des secteurs concernés pourront être sollicitées dans le cas où les subventions intercommunales s'avèraient insuffisantes. Un engagement de principe pourra leur être demandé pour la durée d'un mandat municipal. En cas de besoin de financement exceptionnel, l'association pourra organiser toute action qu'elle juge nécessaire afin d'assurer la pérennité de ses actions.

Approuvé par le bureau et les membres de l'association,
lors de l'assemblée générale du 24 mai 2023